



STONETECH^{MD}



GARANTIE DE COMPTOIR

Présentation de l'entretien et de la couverture

Protection de **35 ans** contre les taches résidentielles

Protection de **15 ans** contre les taches commerciales

Protection de **1 an** contre les taches extérieures

Administré par



Des Solutions de Construction Éprouvées Mondialement

Présentation du manuel d'entretien

« À faire » concernant l'entretien de la pierre

- Utilisez des dessous de bouteille sous les verres, spécialement s'ils contiennent de l'alcool et des jus de citron.
- Utilisez des sous-plats ou des tapis sous les plats ou les ustensiles chauds.
- Époussetez fréquemment les comptoirs, les meubles îlots, les meubles-lavabos et les planchers.
- Épongez immédiatement les déversements pour minimiser les dommages permanents à la pierre.
- Nettoyez les surfaces régulièrement avec des nettoyants neutres conçus pour la pierre.

« À ne pas faire » concernant l'entretien de la pierre

- N'utilisez pas du vinaigre, de l'eau de Javel, de l'ammoniaque, d'autres nettoyants tout-usage, des nettoyants pour salle de bain ou bac à laver et des nettoyants pour carrelage.
- N'utilisez pas des nettoyants abrasifs comme des nettoyants secs ou des nettoyants doux.
- N'utilisez pas des nettoyants alcalins non spécifiquement formulés pour la pierre.

Nettoyage de maintenance dans les emplacements de pierre communs

Comptoirs et meubles-lavabos

Utilisez le nettoyant et protecteur STONETECH[™] Revitalize[™] sur une base régulière pour enlever les résidus d'huiles à friture et les déversements alimentaires quotidiens, ainsi que les fixatifs et les autres produits cosmétiques. Soyez prudent avec les aliments et boissons communs qui contiennent des acides pouvant graver ou ternir la surface de la pierre. Soyez conscient que certains articles de toilette communs (parfum, pâte à dent, rince-bouche) contiennent des acides et d'autres ingrédients qui peuvent endommager la surface de la pierre ou dégrader le scellant.

Bain, autres zones mouillées, planchers et murs

L'utilisation périodique d'un nettoyant à pierre neutre enlèvera toute saleté et résidu, et aidera à empêcher la formation de tout dépôt d'écume de savon ou d'eau dure. Dans le bain, ou dans les autres zones mouillées, l'utilisation d'un racloir après chaque utilisation peut minimiser la formation de dépôts d'écume de savon et d'eau dure.

Quoi faire lors d'un déversement

Peu importe à quel point vous êtes prudent, des déversements se produiront. Une réponse rapide et les solutions adéquates peuvent empêcher les déversements d'endommager votre pierre ou de dégrader le scellant.

Marques de gravure

Les substances hautement acides, comme le jus d'orange, le café, le vinaigre, le vin, les produits contenant des tomates, la moutarde et plusieurs boissons gazeuses, peuvent graver le marbre, le calcaire, le travertin et le granite. Le scellement vous donne du temps pour essuyer un déversement, mais il ne peut arrêter la réaction chimique qui pourrait laisser une marque terne. La gravure n'est pas couverte dans la garantie.

Les nettoyants tout-usage non spécifiquement conçus pour la pierre naturelle ne sont pas recommandés. Ceux-ci peuvent décoller le polissage, décolorer la surface, égratigner la pierre ou dégrader le scellant. Une remise à neuf professionnelle est la meilleure solution pour enlever de manière permanente les marques de gravure et restaurer le fini uniforme de votre pierre naturelle.

Déversements d'aliments

Ramassez les aliments avec une cuillère en plastique. Épongez avec un chiffon sec et blanc. Pulvériser la zone avec un nettoyant pour pierre neutre et essuyez l'excès avec un chiffon propre.

Déversements de liquides

Épongez l'excès avec un chiffon propre, sec et blanc tout en essorant fréquemment le chiffon. Pulvériser la zone avec un nettoyant pour pierre neutre et essuyez l'excès avec un chiffon propre.

Boue

Laissez les taches de boue sécher complètement. Enlevez la boue sèche avec une brosse en plastique ou en nylon doux. Pulvériser la zone touchée avec un nettoyant pour pierre neutre. Essuyez à sec avec un chiffon propre. Si la tache reste, contactez un nettoyeur professionnel.

Taches huileuses

Si vous identifiez la tache comme ayant une base huileuse (provenant d'aliments comme la salade, les huiles à friture, le beurre ou certains produits cosmétiques), vous pourriez être en mesure d'enlever la tache à l'aide d'un cataplasme. Un cataplasme déplacera la tache du fond de la pierre.

Couverture de la garantie

Stone Mountain Protect^{MC} (« SMP ») vous garantit que vos comptoirs en pierre naturelle qui ont été traités avec le scellant STONETECH BulletProof^{MD} par un applicateur autorisé avant ou au moment de l'installation du produit (« Produit couvert ») seront résistants aux taches causées par les aliments et boissons courants pendant la période de garantie décrite ci-dessous (la « Période de garantie »). Votre garantie est sujette aux modalités, conditions, limitations et exclusions décrites ci-dessous.

Période de garantie

La durée de votre garantie dépendra de votre utilisation du Produit couvert. La Période de garantie pour un produit de comptoir utilisé exclusivement à l'intérieur d'une résidence personnelle est de 35 ans à compter de la date d'installation. La Période de garantie sera de 15 ans à partir de la date d'installation si le Produit de comptoir couvert est installé dans un bâtiment qui est utilisé, qui est utilisé, pour une période quelconque, à des fins industrielles ou commerciales. La Période de garantie sera d'un an à partir de la date d'installation si le Produit couvert est utilisé à l'extérieur d'un bâtiment fermé. Votre garantie est totalement transférable à tout nouveau propriétaire du lieu où le Produit couvert est installé.

Conditions pour une réclamation

Vous ne pouvez déposer une réclamation à moins d'avoir payé en sa totalité le produit garanti. Vous devez avoir enregistré votre produit garanti dans les 60 jours suivant la fin de l'installation. Votre enregistrement servira de preuve d'achat et de date d'application. Utilisez le lien suivant pour l'enregistrement : www.stonetech.com/warranty. Vous pouvez faire une réclamation en nous contactant par courriel : customerservice@stonemountainprotect.com, par téléphone : 1 888 550-8130 ou par la poste à l'adresse suivante : Stone Mountain Protect, 11515 Vanstory Drive, Suite 110, Huntersville, NC 28630. Si vous n'êtes pas le propriétaire original du Produit couvert, vous devez fournir la preuve de transfert de la garantie.



Les responsabilités de notre garantie

Vous devez rendre disponible le Produit couvert pour inspection. Si nous concluons que votre réclamation est couverte par cette garantie (une « Réclamation couverte »), nous pouvons vous fournir une trousse d'entretien de nettoyage et un soutien téléphonique pour l'utilisation de la trousse d'entretien de nettoyage. Dans plusieurs cas, l'utilisation adéquate d'une trousse d'entretien de nettoyage peut résoudre le problème. Si nous concluons qu'une Réclamation couverte ne peut pas être résolue grâce à l'utilisation de la trousse d'entretien de nettoyage, nous enverrons un représentant de service à vos installations pour essayer d'enlever la tache par le biais de techniques de nettoyage normales, comme la vapeur ou un cataplasme. Vous devez rendre disponible le Produit couvert pour notre représentant de service afin qu'il essaie de nettoyer la tache. Si le représentant de service est incapable d'enlever la tache, nous fournirons une pierre naturelle de remplacement pour la partie endommagée du Produit couvert et couvrirons tous les frais de main-d'œuvre raisonnables pour la fabrication et l'installation afin de remplacer la partie endommagée du Produit couvert. Des frais raisonnables seront déterminés à la discrétion de SMP. Nous ne couvrirons pas les coûts de plomberie, des travaux électriques ou la réparation ou le remplacement de tout dossier de plan de travail (sauf s'il est coupé à partir du même matériau). Vous pouvez choisir une pierre de remplacement de la même couleur au centre de distribution de pierre le plus près. Si la couleur de votre Produit couvert n'est plus disponible, vous pouvez choisir une pierre de prix similaire depuis une liste fournie. Puisque la pierre naturelle varie en couleur et en texture, nous ne pouvons pas garantir que la pierre de remplacement sera 100 % similaire à la partie de votre Produit couvert qui est remplacée ou aux parties restantes non endommagées de votre Produit couvert. Les produits de remplacement seront seulement couverts pour le reste de la Période de garantie initiale.

Exclusions

Cette garantie limitée couvre seulement la résistance aux taches causées par les aliments et boissons courants y compris, mais sans s'y limiter au : jus d'orange, café, vinaigre, vin, tomate, moutarde, boissons gazeuses et huiles à friture, selon une utilisation normale, et ne couvre pas :

- Tout défaut dans le Produit couvert causé par une pierre ou une installation défailante.
- Les variations dues aux caractéristiques naturelles de la pierre, notamment les variations de couleur, la décoloration, les bords plus sombres ou plus clairs, ou la surface, les veines, les lignes ou taches d'eau et les marques de surface.
- Les taches causées par toute substance autre que les aliments et les boissons courants, y compris, mais sans s'y limiter, le silicone, les huiles non cuites, les acides, les encres et les teintures, les peintures, les huiles de mastic, les adhésifs et la rouille.
- La brillance ou l'aspect terne ou les gravures causées par le déversement de substances hautement acides et les marques de surface, y compris les marques d'eau, les anneaux, les taches et les éclaboussures.
- Dosseret pleine hauteur
- Finitions texturées en quartzite

- Tout dommage causé par l'abus, la mauvaise utilisation, l'écaillage, la mauvaise manipulation, l'altération, l'établissement d'une construction ou le vandalisme.
- Tout dommage causé par des événements hors de notre contrôle, comme les incendies, les tornades ou les autres cas fortuits.
- Tout comptoir qui a été déplacé de son emplacement d'installation d'origine.
- Les dommages qui découlent de votre échec à maintenir le Produit couvert selon le Manuel d'entretien.

Restrictions

SMP N'OFFRE AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE PAR RAPPORT À VOTRE PRODUIT COUVERT, SAUF LA GARANTIE CONCERNANT LA RÉSISTANCE AUX TACHES, COMME EXPRESSÉMENT INDIQUÉE CI-DESSUS. SMP NE SERA PAS RESPONSABLE ENVERS VOUS POUR TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF OU ACCIDENTEL EN RAPPORT AU PRODUIT COUVERT, Y COMPRIS LES COÛTS OU LES DOMMAGES DÉCOULANT DE LA PERTE D'UTILISATION. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCIDENTELS, DONC LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS VOUS CONCERNER. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET VOUS POURRIEZ AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU, AU CANADA, D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.



Garantie de comptoir STONETECH™

Durée de la garantie	35 ans
Durée de la garantie commerciale/industrielle	15 ans
Couverture de la pierre	Granite, marbre, certains quartzites et basalte
Peut choisir des dalles	Oui
Garantie transférable	Totalement transférable— Aucune période limite quant à la transférabilité
Garantie pour l'extérieur	Garantie d'un an sur des options sélectionnées de granite d'extérieur
Couvre la main-d'œuvre et les matériaux	Oui



Pour plus de renseignements, balayez le code.

RPT3150-0422



LATICRETE International, Inc. ■ One LATICRETE Park North, Bethany, CT 06524-3423 USA ■ 1.888.786.6343 ■ +1.203.393.0010 ■ www.stonetech.com

T-3150FR-0422 ©2022 LATICRETE International, Inc. Toutes les marques présentées sont la propriété intellectuelle de leurs propriétaires respectifs.

